

DÉBAT PUBLIC MONTAGNE D'OR EN GUYANE

7 mars - 7 juillet 2018



CAHIER D'ACTEUR

FRONT COMMUN DES PEUPLES PREMIERS DE GUYANE CONTRE LA MÉGA INDUSTRIE MINIÈRE

L'ÉTAT FRANÇAIS HORS LA LOI!

Extrait du préambule de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 :

« L'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'homme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des gouvernements. »

L'État français ne peut ignorer que vivent en Guyane six peuples : les Wayana, les Teko, les Wayampi à l'intérieur du territoire français et les Lokono, les Parikweneh, les Kali'na sur le littoral.

Sommes-nous « les oubliés de la République » pour qu'aucune de nos revendications ne soit prise en compte ?

À quand la ratification par la France de la convention 169 de l'Organisation Internationale du Travail relative aux peuples indigènes et tribaux dont la France est signataire ? Dans son rapport, la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme recommande à la France de ratifier la convention 169 de l'OIT qui n'est pas incompatible avec la Constitution française.

Quel mépris pour nos droits de citoyens français ! N'avons-nous pas le droit « ... de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé. » (Extrait de la Charte de l'environnement adossée en 2004 à la Constitution de 1946.)

En autorisant des multinationales étrangères à piller ce territoire, le gouvernement français respecte-t-il sa constitution ?

Ne met-il pas en danger la cohésion de la population guyanaise ? Aucun membre du gouvernement ne peut ignorer le pouvoir destructeur que l'appât du gain peut provoquer au sein d'une population.

Les organismes pour la défense des droits des peuples premiers de la Guyane Française :



Les Autorités Coutumières



La Fédération des Organisations Amérindiennes de Guyane



L'Organisation des Nations Autochtones de Guyane



Fédération Parikweneh



La Jeunesse Autochtone de Guyane



Le Collectif des Premières Nations

Ce projet minier ne respecte pas les droits et les intérêts des peuples premiers de Guyane.

La Compagnie Minière Montagne d'Or ne respecte pas les accords internationaux sur le plan social et environnemental ainsi que les pratiques de responsabilité sociale et environnementale car :

En vertu du droit international, les peuples autochtones ont droit au consentement libre et éclairé sur tous les projets qui auront une incidence sur leur intérêt, notamment tout développement effectué sur leurs territoires traditionnels, tel que reconnu par les Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, dont la France est signataire. (Septembre 2007)

Les peuples premiers n'ont pas été consultés sur ce projet.

Le document du Conseil économique et social des Nations Unies stipule que les sociétés transnationales sont tenues de protéger les droits de l'homme, y compris les droits et intérêts des peuples autochtones. Le document spécifie que toute entreprise transnationale exerçant sur des sites autochtones doit mener des évaluations « avant de s'engager dans une initiative ou un projet de cette importance ». Afin de permettre d'identifier au préalable les éventuels dommages que pourraient subir les peuples autochtones.

Ce projet minier détruira un patrimoine historique, culturel et spirituel des peuples premiers de Guyane car l'étude d'impact archéologique réalisé par l'Institut National des Recherches Archéologiques Préventives fait état de cinquante sites archéologiques datant de la période précolombienne dont quinze sites à fossés appelés aussi montagnes couronnées. Selon l'INRAP : « Ce qui démontre un fort potentiel archéologique dans une région encore méconnue », p.66 du rapport, et aussi : « Le nombre élevé renforce le caractère patrimonial exceptionnel de la région. »

Des urnes funéraires ont été découvertes sur ces sites à fossés, cela signifie que ces sites sont sacrés car lieux cérémoniels et sanctuaires pour les défunts et ils ont été régulièrement visités pendant plus de 400 ans. L'histoire orale amérindienne évoque des territoires sacrés incluant tout le bassin de la Mana où des événements fondateurs de notre histoire ont eu lieu.

L'histoire orale des peuples Teko parle des esprits gardiens, « les Kaluats », enfouis au cœur de ce territoire que CMMO veut saccager.

Ce projet minier qui ne durera que 12 ans ne répond pas aux besoins présents des populations et compromet l'avenir des générations futures. Car cette méga mine constitue une menace pour la biodiversité exceptionnelle de la région et pour les populations.

CMMO ne propose pas un développement durable visant le bien-être des populations et la préservation de l'environnement mais la destruction pure et simple d'un territoire riche des deux réserves biologiques intégrales de Lucifer et Dékou-Dékou « une forêt primaire à la biodiversité élevée, les forêts de l'arc forestier du Nord Guyanais sont les plus anciennes de Guyane et désignées par les spécialistes comme des "forêts reliques" ».

CMMO propose un projet destructeur ayant pour seul but l'enrichissement de ses actionnaires, qu'importent les dégâts environnementaux qu'elle laissera après douze années d'exploitation.

Nous voulons léguer aux générations futures des territoires préservés de toute destruction comme nous les avons reçus de nos ancêtres.

*« Quand le dernier arbre aura été abattu
Quand la dernière rivière aura été empoisonnée
Quand le dernier poisson aura été pêché
Alors on saura que l'argent ne se mange pas. »*

(Paroles d'un sage, Géronimo)



Photo Collectif Lova Lova

Les dirigeants de la compagnie minière n'ont aucun respect pour les peuples premiers de Guyane.

Ils refusent de rencontrer les chefs coutumiers et ignorent totalement leur prise de position contre cette méga industrie minière qui risque de détruire leurs territoires ancestraux si l'État français autorise cette exploitation, or selon l'un des principes d'une mine dite responsable (nous n'en connaissons aucune!), il faut l'acceptabilité des parties prenantes: tout projet proposé et refusé ne devrait pas être poursuivi.

Les autorités coutumières se sont prononcées à deux reprises contre ce projet de méga mine, le 9 août 2017 lors de la journée des peuples autochtones au village Sainte-Rose de Lima dans la commune de Matoury, et le 17 décembre 2017 à l'occasion de la conférence des peuples autochtones de Guyane au village Kamuyeneh de la commune de Macouria. Ils ont réaffirmé « leur opposition ferme et immuable » au projet Montagne d'Or. La CMMO affiche clairement son mépris envers les peuples premiers

de Guyane car ses dirigeants ont refusé d'honorer l'invitation des autorités coutumières pour une rencontre programmée dans le cadre du débat public le 22 mai 2018 au village Pierre dans la commune de Saint-Laurent du Maroni sous prétexte que leur sécurité n'était pas garantie!



Nous concluons par les paroles de Yanuwana Tapoka (Christophe Pierre), membre de la Jeunesse Autochtone de Guyane (JAG) et l'un des représentants des associations amérindiennes au sein du Grand Conseil Coutumier, qui a pris la parole sous le chapiteau municipal de Saint-Laurent-du-Maroni où se déroulait une session du débat public organisée par la Commission particulière du débat public, intitulée: **atelier mine et environnement**.

« Vous saviez que vous étiez invités par le grand conseil coutumier, et on n'a reçu aucune excuse pour nous dire que vous ne veniez pas! On vous a donné une petite chance de vous exprimer auprès des autorités coutumières mais vous ne l'avez pas fait. Vous n'étiez pas en retard, vous étiez tout simplement absents. Qui sommes-nous pour vous alors? Des sauvages? Vous pensiez que nous allions vous manger? Là, vous êtes condamnés à avoir le plus farouche des ennemis.

Vous êtes condamnés à avoir devant vous les peuples premiers. Et les Guyanais qui sont complices de ça, retrouvez un peu de dignité et remontez vos slips. On se prépare à l'affrontement. »



QUE DE PROMESSES NON TENUES!

Extrait du rapport Paul Isnard dans le cadre de l'enquête publique Bœuf Mort

Page 39:

Intervention d'un membre du public, M. Franck APOLLINAIRE (membre de la communauté amérindienne):

« Dans le cadre d'un projet aussi vaste et aussi important, il n'a jamais été démontré d'impact positif sur le bien-être des populations. Dans le cadre d'un projet d'une telle envergure, il est dommage qu'il n'y ait pas de dispositif pour aller à la rencontre des populations qui vivent sur ce territoire tout en respectant la diversité culturelle et linguistique du territoire et surtout le respect des anciens, qui pour bon nombre d'entre eux ne maîtrisent pas la langue française.

Est-ce qu'il ne serait pas possible, et je crois en votre intelligence, que lors d'une prochaine intervention, que nous aussi, population amérindienne, nous puissions exposer notre point de vue au support d'un PowerPoint? Merci. »

Réponse du pétitionnaire, intervention de M. Jean-François ORRU, responsable des relations extérieures société MONTAGNE D'OR:

« Je prends ce vous dites comme une invitation, si vous souhaitez qu'il y ait des présentations mutuelles des différentes communautés ou des différents chefs coutumiers, d'exposer leurs préoccupations et la manière dont ils perçoivent ce projet, on pourra tout mettre en œuvre pour réaliser cela. »

Voir aussi:

Page 37: intervention de Christophe Pierre et réponse du pétitionnaire

Page 38: Question d'Eléonore Johannes (*membre du collectif des premières nations*) et réponse du pétitionnaire

Référence:

Le pacte environnement

<http://pactenvironnement.org/fr/>

Charte humanité

<https://droitshumanite.fr/DU/51499-2/>

cndp Commission nationale
du débat public

COMMISSION PARTICULIÈRE DU DÉBAT PUBLIC SUR LE PROJET MONTAGNE D'OR

3, rue Félix-Éboué – 97300 Cayenne – 05 94 30 37 31

Locaux ouverts du lundi au vendredi de 8h à 11h et sur rendez-vous

montagnedor@debat-cndp.fr - <http://montagnedor.debatpublic.fr>

